



Lac-Etchemin

## **Demande de dérogation mineure**

### **Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 6 septembre 2022, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-149:

**Nature et effets :** Cette demande a pour effet de permettre la construction d'un garage isolé, complémentaire à la résidence, dans la cour avant en dépassant l'axe de la façade de la maison de 1,5 mètre (5 pi) en avant lorsque la norme à l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006 demande de ne pas dépasser cet axe. De plus, il est demandé que ledit garage ait une superficie de 191 m<sup>2</sup> lorsque la norme, du même article, est d'un maximum de 150 m<sup>2</sup> ;

**Identification du site concerné :** Au 521, route du Sanctuaire, sur le lot numéro 3 601 644, zone 12-CH, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 16<sup>e</sup> jour d'août 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin, le 16<sup>e</sup> jour d'août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour d'août 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**